



FICHE TECHNIQUE COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

Projet en cours de réalisation

Fiches Technique : A-18
Date d'ouverture : Février 2005
Date de mise à jour : Décembre 2008

Enjeux :

<input checked="" type="checkbox"/>	Préservation et mise en valeur de la biodiversité
<input type="checkbox"/>	Élaboration d'un code d'éthique
<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'accessibilité au fleuve
<input type="checkbox"/>	Retour à la baignade
<input type="checkbox"/>	Autres

Nom du projet : Évaluation, classification et conservation des milieux humides présents sur le territoire du Comité ZIP Les Deux Rives

Promoteur : Comité ZIP Les Deux Rives

Localisation : Territoire du Comité ZIP Les Deux Rives

Problématique :

'Les milieux humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs de la planète. La richesse de ces écosystèmes de transition repose en grande partie sur la diversité des niches écologiques engendrée par la variation des cycles saisonniers et interannuels. Les modifications du régime hydrographique qui viennent perturber ces cycles sont reconnues dans tous les grands fleuves du monde comme le principal facteur de pression qui menace les milieux humides littoraux (Mustow, 1995). La régularisation des niveaux d'eau entraîne une réduction de l'étendue des milieux humides, de la diversité des communautés végétales et du nombre d'espèces de plantes (Keddy et Reznicek, 1986). (http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/anthropique/pertes_mil_hum.html)'

Dans le PARE (Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique) de la ZIP Les Deux Rives, il est fait mention que nous avons comme devoir de travailler à la protection, à la conservation et à la mise en valeur de l'ensemble de notre territoire, soit environ 2260 km² répartis dans la Ville de Trois-Rivières et dans les MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Bécancour. Les milieux humides, faisant partie intégrante de notre patrimoine fluvial, sont donc sous notre protection et un de nos principaux devoirs est de travailler à leur conservation.

Des études ont été menées sur le tronçon fluvial du territoire de la ZIP (soit sur environ 152 km²), à l'été 2005, par Alexandre Guérin, étudiant en géographie à l'UQTR. Les résultats de ces études ont démontrés qu'il reste à peine 15 km² de superficie en milieux humides sur les berges du fleuve Saint-Laurent entre le secteur Pointe-du-Lac et Sainte-Anne-de-la-Pérade et entre la ville de Bécancour et Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Le Comité ZIP Les Deux Rives, conscient de l'importance de la préservation des milieux humides et de la biodiversité, veut donc développer un projet visant à augmenter ses connaissances sur les écosystèmes présents sur son territoire afin de mieux gérer et protéger les quelques milieux humides restants.

Étant donné que des études ont déjà été menées sur les milieux humides présents le long du fleuve Saint-Laurent, rive Nord et rive Sud, nous débuterons, en premier lieu, les travaux de classification et de conservation de ces milieux. Et ensuite, des études pourront être menées sur les milieux humides du reste du territoire, soit environ 2108 km² de terrain entourant le tronçon fluvial de notre territoire d'influence.

Solutions :

Phase I :

- Travailler à la mise sur pied de projet de conservation des milieux humides du tronçon fluvial de la ZIP, en terrain public ou privé, selon les études menées par Alexandre Guérin;
- Promouvoir les avantages et les bénéfices de la conservation chez les acteurs concernés (municipalités, résidents, organismes, etc.);
- Travailler à la conservation, à long terme, des milieux que nous aurons réussi à protéger.

Phase II :

- Évaluer et classer les milieux humides restants sur les pourtours du territoire fluvial du Comité ZIP Les Deux Rives;
- Travailler à la mise sur pied de projet de conservation des milieux qui auront été recensés;
- Promouvoir les avantages et les bénéfices de la conservation de ces milieux chez les acteurs concernés (municipalités, résidents, organismes, etc.);
- Travailler à la conservation, à long terme, des milieux que nous aurons réussi à protéger.

Avantages :

- Augmentation de la superficie des milieux humides conservés;
- Sensibilisation accrue de la population à la présence et l'utilité des milieux humides;
- Maintient de la biodiversité présente;
- Le Comité ZIP Les Deux Rives acquerra beaucoup de connaissances sur le territoire qu'il doit protéger et mettre en valeur.

Faisabilités :

- Les terrains étant majoritairement privés, une implication citoyenne sera nécessaire;
- Pour les terrains publics, une implication municipale sera aussi nécessaire;
- Il faudra sensibiliser les citoyens à l'importance de la conservation;
- Effectuer une caractérisation des milieux humides présents sur la grandeur du territoire du Comité ZIP Les Deux Rives, soit sur les pourtours du tronçon déjà étudié à l'été 2005;
- Travailler à la signature d'ententes de conservation avec les propriétaires de ces milieux humides.

Partenaires visés :

- OBV;
- Ministères (MRNFP, MDDEP, MTQ, etc.);
- Toutes les municipalités concernées présentes sur le territoire de la ZIP Les Deux Rives;
- Parc de la rivière Batiscan;
- Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- Université de Montréal;
- Université du Québec à Trois-Rivières;
- Marina de Batiscan;
- Comité ZIP Les Deux Rives.

Coûts :

- Dépendant du type de conservation effectuée, les coûts seront extrêmement variables dans le temps;
- Dans le cas d'achat de terrain, les variations des coûts dus aux fluctuations du marché font en sorte qu'il est difficile de prévoir un budget fixe.

Échéancier :

Ce projet sera un processus continu pour atteindre un maximum de terrain à conserver sur le territoire de la ZIP Les Deux Rives.

Indicateurs d'atteinte de l'objectif :

- Élaboration d'un document d'évaluation et de classification du potentiel des milieux humides présents sur le territoire de la ZIP Les Deux Rives;
- Acquisition de terrain(s) voué à la conservation;

- Achat de terrain pour des fins de conservation;
- Entente de conservation signée avec des propriétaires;
- Augmentation de la superficie de milieux humides conservés sur le territoire du Comité.

Réalisation :

Jusqu'à ce jour, une évaluation et une classification du potentiel des milieux humides présents sur la portion fluviale du territoire de la ZIP (152.2km²), rive Nord et rive Sud, a été faite. Ce guide servira de références pour le choix des territoires à conserver ainsi qu'à l'acquisition de connaissances sur des milieux humides en particulier. De plus, il pourra servir de gabarit pour l'étude et la classification des milieux humides restants sur le territoire de la ZIP Les Deux Rives.

Références :

- Guide produit par Alexandre Guérin, étudiant en géographie à l'UQTR : *Évaluation et classification du potentiel des milieux humides, Secteur rive Nord du fleuve Saint-Laurent et Secteur rive Sud du fleuve Saint-Laurent, été 2005;*
- Jean-François Mathieu; Stéphane Doucet, directeur Comité ZIP Les Deux Rives, 819-375-8699.

Notes supplémentaire :

Ce projet est en constante évolution. Nous tenterons d'atteindre un maximum de milieux humides à conserver.